

Puis, sur motion de M. Mousseau, secondé par M. Bellerose, la séance fut ajournée au dernier vendredi de mai prochain, à 9 heures de l'avant-midi.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Petite Revue Mensuelle.

Le discours par lequel l'Empereur des Français a ouvert les chambres a causé, en Amérique et en Europe, une assez grande sensation. Le passage de ce discours qui a rapport à la prochaine évacuation du Mexique par les troupes françaises, a paru recevoir un bon accueil aux Etats-Unis. Quoique le terme de l'occupation française n'y soit point exactement indiqué, le désir de se conformer à l'opinion publique, assez énergiquement formulée par la presse française, y est si nettement exprimée, et le ton de ce paragraphe est tellement conciliant et amical, que les Yankees les plus exigeants n'y peuvent guère trouver à redire. De la sagesse des Etats-Unis eux-mêmes dépendra surtout le départ des troupes françaises, qui ne saurait être prolongé maintenant beaucoup au-delà d'une année, s'il ne se présente point de nouvelles complications, amenées par des expéditions de filibustiers telles que celles dont la nouvelle a dû arriver à Paris dans la même semaine où l'Empereur prononçait ces bienveillantes paroles.

Si Napoléon s'est mis en règle avec l'opinion publique, en manifestant les dispositions les plus pacifiques, il ne saurait, non plus, sans compromettre entièrement son prestige, et, par là-même, son autorité, laisser humilier la France par des tentatives auxquelles le peuple et le gouvernement des Etats-Unis prêteraient une complicité plus ou moins apparente.

Les paroles qui ont rapport à la question italienne ne sont ni aussi claires, ni aussi heureuses que celles qui traitent de la question mexicaine. L'empereur a parlé du *maintien du pouvoir indispensable du Souverain Pontife*. Peut-être n'y a-t-il là qu'une de ces tournures étranges comme la langue politique en affecte quelquefois pour dire ce qui, dans la langue ordinaire, pourrait s'exprimer beaucoup plus clairement. On n'est point généralement porté, cependant, à croire que ce que dit l'empereur ne dissimule aucune arrière-pensée, et c'est souvent l'absence même de cette arrière-pensée, cherchée avec obstination par les gens habiles, qui a le mieux trompé son monde. On s'est donc demandé ce que voulait dire ce "pouvoir indispensable," et il faudrait, nous l'avouons, un congrès de grammairiens, doublé d'un congrès de diplomates, pour trouver le sens rigoureux et vrai de cette phrase. L'intention était-elle de reconnaître le pouvoir que le Saint Père exerce actuellement, c'est-à-dire le pouvoir temporel uni au pouvoir spirituel, comme indispensable ? Ou bien ne veut-on lui laisser qu'une *grande position*, un pouvoir relativement moindre, enfin, ce qui lui est *indispensable* pour ne pas être, comme tout autre, sujet d'un Etat quelconque, entièrement soumis à l'autorité civile ?

Le passage le plus important, après ceux que nous venons de mentionner, est celui qui a rapport aux libertés depuis si longtemps promises, ou, comme on est convenu de le dire, au *couronnement de l'édifice*. Il y a ajournement non déguisé de ce fameux couronnement, et cet ajournement est même accompagné de quelques réflexions assez désobligeantes à l'adresse des amateurs de *théories gouvernementales*, ou, comme aurait dit le fondateur de la dynastie, des *idéologues*. Voici comment s'exprime Napoléon III :

"Au milieu d'une prospérité toujours croissante, des esprits inquiets, sous prétexte de discuter le progrès libéral du gouvernement, voudraient entraver sa marche en lui enlevant sa force et son initiative. La constitution de 1852, soumise à l'approbation du peuple, a entrepris d'établir un système rationnel et sagement basé sur l'équilibre parfait entre les différents pouvoirs de l'Etat. Elle se tient à une égale distance des deux extrêmes. Avec une chambre maîtresse du sort du ministère, l'Exécutif est sans autorité et sans volonté ; de la même manière, il est sans contrôle, si la chambre élective n'est pas indépendante et en possession de la prérogative légitime de nos formes constitutionnelles, qui ont une certaine analogie avec celles des Etats-Unis. Elles ne sont pas défectueuses, de ce qu'elles diffèrent de celles de l'Angleterre. Chaque peuple devrait avoir des institutions conformes à son génie et à ses traditions. Bien sûr, chaque gouvernement a son côté faible ; mais en jetant mes regards en arrière, je me réjouis de voir, après une période de 14 ans, la France respectée au dehors, tranquille à l'intérieur, sans prisonniers politiques, sans exilés pardelà ses frontières. Voilà assez longtemps que l'on discute les théories gouvernementales pour la France. Il est plus opportun de chercher les moyens d'améliorer la condition morale et matérielle du peuple. Appliquons-nous à répandre partout les doctrines de l'économie, bases de la richesse, l'amour de ce qui est bon et les principes religieux. Résolvons, par la liberté de nos transactions, le difficile problème de la juste distribution des forces productives, et efforçons-nous d'améliorer la condition du travail des champs aussi bien que de celui de l'industrie.

Quand tous les Français, investis de droits politiques, seront éclairés par l'éducation, ils sauront discerner la vérité sans difficulté et ne se laisseront pas séduire par des théories impossibles. Quand tous ceux qui vivent du travail de tous les jours verront s'accroître les avantages d'efforts assidus, ils supporteront avec fermeté une société qui assure le bien-être et leur dignité. Enfin, quand tous auront inculqué dans leur âme dès l'enfance les principes de foi et de moralité qui élèvent l'homme à ses

propres yeux, ils sauront qu'au-dessus de l'intelligence humaine, au-dessus des efforts de la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus aussi bien que celle des nations."

Ce passage était précédé d'un magnifique tableau de la situation intérieure de la France, dans lequel la *Presse* a trouvé des armes pour combattre aussi respectueusement, mais aussi spirituellement que possible, les délais de la politique impériale.

"Nous voyons, dit ce journal, le chef de l'Etat constater avec orgueil que quatorze ans après son avènement, la France est "tranquille au dedans, respectée au dehors, sans détenus dans ses prisons, sans exilés hors de ses frontières ;" nous voyons l'Empereur déclarer que les élections municipales, qui ont mis en mouvement dix millions d'électeurs se sont faites *dans le plus grand ordre, au milieu de populations satisfaites et confiantes* ; nous voyons encore que justice est rendue à cette classe ouvrière si intelligente qui forme la majorité de la nation ; nous voyons enfin que la seule liberté octroyée, la liberté de coalition, la plus redoutée peut-être avant d'être appliquée, a été pratiquée avec la plus grande modération par les intéressés.

"Si, quand la France est tranquille au dedans, respectée au dehors ; si, quand elle n'a ni conspirateurs à punir, ni émeutes à réprimer ; si, quand la classe ouvrière se montre d'autant plus respectueuse des droits d'autrui qu'on accroît davantage ses droits ; si, quand un peuple entier remplit ses devoirs constitutionnels sans qu'un trouble partiel vienne souiller la manifestation de la souveraineté nationale ; si, en un mot, quand il est donné à un souverain de constater ainsi le calme et la modération universelles, on peut dire que nos passions nous rendent indignes de la liberté, il nous sera permis de demander à quelle époque ces malheureuses passions seront suffisamment domptées et à quel signe on le reconnaîtra ?

"Ou donc est la nation, parmi les nations libres, dont le souverain pourrait tracer un pareil portrait ? Est-ce l'Amérique, hier encore déchirée par la sécession, aujourd'hui occupée à panser ses plaies ? Est-ce l'Angleterre, avec l'Irlande qui frémît et le peuple qui heurte à la porte du Parlement ? Est-ce l'Italie, édifant péniblement son unité en présence de cinq dynasties détronées ? Est-ce la Belgique, dont le roi n'occupe pas le trône depuis trois mois ? Est-ce l'Espagne, incessamment troublée par des conspirations de casernes ?

L'Espagne, dont les difficultés sont mises ici en contraste avec la prospérité de la France, a été un moment sur le point de voir revivre l'ère des *pronunciamientos* qui, du reste, n'était point finie depuis bien des siècles, puisque le premier-ministre actuel s'était imposé à la reine par une manœuvre du même genre. Le général Prim, qui a voulu aussi tenter un coup d'Etat à son profit, n'a été qu'un O'Donnell malheureux, et il y aurait vraiment, de la part du premier-ministre, quelque cruauté à faire décapiter ou pendre pour haute trahison celui qui n'a fait que suivre la moitié de l'exemple qu'il lui avait donné, avec la bonne volonté de le suivre jusqu'au bout si l'armée et les populations lui eussent été plus favorables. Il y a de ces retours de fortune dans toutes les révolutions de ce monde, et le *Punch* de Londres vient d'en donner une jolie preuve dans une de ses plus récentes caricatures. Il s'agit des exigences de la France au sujet du traité d'extradition. On prétend, à tort ou à raison, que l'Empereur insiste pour que certains crimes et délits que l'on considère en Angleterre comme appartenant au domaine politique, soient inclus dans le nouveau traité ; sans quoi, la convention qui vient d'expirer ne sera point renouvelée, et messieurs les brigands des deux plus grands peuples du monde n'auront (cela soit dit sans calembourg) qu'à sauter la *Manche* pour pouvoir faire un pied de nez à la police et aux juges de leurs patries respectives. *Punch* s'est donc représenté lui-même bras dessus bras dessous avec l'Empereur, devant un magnifique portrait richement encadré, et il dit au souverain : "Majesté, j'ai bien l'honneur de vous présenter un *gentleman* que nous eussions été obligés de vous livrer, il y a de cela quelque vingt ans, si nous avions eu alors un traité d'extradition selon vos goûts." Pas n'est besoin d'ajouter que le portrait du monsieur ressemble furieusement à Napoléon III, quoique plus jeune de quelques années.

Du reste, les traités d'extradition tout comme les traités de libre-échange partiel dits de *réciprocité*, ne sont point chose facile à renouveler. Il y a toujours dans l'un ou l'autre pays, et quelquefois dans les deux, des gens qui se trouvent volés par le résultat, et rien n'est moins aisé à trouver qu'un contrat parfaitement synallagmatique dans ses conséquences, de nation à nation.

Toutes les démarches et les négociations au sujet de notre propre traité de libre-échange paraissent avoir échoué, et nos délégués, MM. Galt et Howland, sont revenus de Washington. Un M. Derby, qui occupe une position officielle aux Etats-Unis, a publié, sur cette question, un mémoire dans lequel, après avoir, cependant, montré qu'il attachait plus d'importance au traité de *réciprocité* que ne le faisait le consul américain à Montréal, M. Potter, il laisse voir que le gouvernement des Etats-Unis ne sera point très-rigoureux peut-être à l'égard de ceux qui violeraient nos droits de pêche, qui vont devenir exclusifs dans certaines limites de nos côtes sur le Golfe et l'Atlantique avec la cessation du traité. "Il est si difficile, dit-il, de faire fonctionner un théodolite sur le pont d'une goélette encombrée de poisson, et l'on a si vite passé une ligne imaginaire lorsqu'on est à la poursuite d'un banc de harengs ou de maquereaux !" Le fait est qu'il n'est pas improbable que les adversaires du traité, ou, au moins, quelques-uns d'entre eux, n'aient précisément en vue les complications qui pourraient